



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réser
au
Monite
belge



22034137

Déposé / Reçu le

28 FEV. 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0563 752 320**

Nom

(en entier) : **BURGER KING SEE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue Louise 489 - 1050 Bruxelles**

Objet de l'acte : Réélection - Procuration

(extrait des résolutions écrites des actionnaires, signées le 2 juillet 2020)

Les actionnaires adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes :

Reconduction de Kharis Capital Advisory Belgium SRL, dont le siège social est situé Avenue Louise 489, 1050 Bruxelles, enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0632.454.351 représentée par Next ! Consulting SRL, elle-même ayant pour représentant permanent Monsieur Daniel Grossmann, dans la fonction d'administrateur de la Société pour un terme qui prendra fin le jour de l'assemblée générale ordinaire devant être tenue en 2026.

Procuration spéciale avec pouvoir de substitution à :

- Monsieur Bernard van Velsen, élisant aux fins de cette procuration domicile aux bureaux de Burger King SEE S.A., sis Avenue Louise 489, 1050 Bruxelles ;

- Monsieur Dries Joseph et tout autre avocat ou paralegal de Dna-Law SRL, élisant aux fins de cette procuration domicile aux bureaux de Dns-Law SRL, sis Avenue Reine Astrid, 1780 Wemmel ;

- et chacun des administrateurs, afin de poser, exécuter et signer tous les documents, instruments, démarches et formalités et afin de donner toutes les instructions nécessaires ou utiles afin d'exécuter les décisions précitées.

Dries Joseph
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/03/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).